



## **CAPD 11 décembre 2018: les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte**

**Déclaration liminaire du SNUipp-FSU :  
lire : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6758>**

- élections professionnelles
- contexte social
- évaluations nationales et contexte éducatif
- relations Mairie/IA

**Un ordre du jour restreint puisque cette CAPD devait concerner les recours des collègues ayant eu un rendez vous de carrière l'an dernier et contestant l'avis final porté par l'IA.**

Pour rappel, cela concerne les rendez vous de carrière 2017/2018 pour le passage aux échelons 6 ou 8.

Les collègues ont reçu mi septembre 2018, l'appréciation finale du Dasen suite aux rendez vous de carrière de l'an dernier.

A cette occasion, en tenant compte de l'appréciation finale, l'IA propose le cas échéant un avancement accéléré d'échelon (une année). Le nombre de ces propositions est égal à 30% des effectifs des agents concernés par le rendez-vous de carrière considéré.

Cela a généré de nombreux appels au SNUipp-FSU de collègues parfois mécontents ou dans l'incompréhension notant un décalage important entre les appréciations des IEN et l'avis de l'IA. Le SNUipp-FSU a fourni aux collègues des modèles de recours gracieux puis recours en CAPD en cas de réponse défavorable de l'IA.

**Le SNUipp-FSU a rappelé sa revendication d'une déconnexion complète de l'inspection et du déroulement de carrière avec l'application complète d'une cadence unique pour toutes et tous, au rythme le plus rapide. Sachant que tous les collègues en fin de carrière doivent pouvoir accéder à la hors classe.**

**Nous avons insisté à nouveau sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement en fonction d'un barème basé sur des éléments objectifs permettant la transparence et l'équité de traitement. A ce titre, nous avons interrogé l'IA sur les critères qui ont prévalu pour porter les avis finaux.**

4 dossiers ont été étudiés. Les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenus avec rigueur et

précision sur l'ensemble des dossiers en mettant en avant tous les éléments fournis par les collègues.

Nous avons rappelé l'incompréhension de plusieurs collègues, qui n'ont pas tous forcément fait de recours, sur l'appréciation finale de l'IA eu égard au rapport (cases cochées dans excellent et/ou très satisfaisant) et commentaires élogieux de l'IEN.

Ressenti aussi d'un manque de reconnaissance de l'investissement quotidien auprès des élèves. Difficile en effet d'expliquer par exemple à un-e collègue que 8 croix très satisfaisant + 3 croix excellent = avis satisfaisant de l'IA !

Nous avons dénoncé le risque évident de subjectivité qui peut conforter le ressenti des collègues.

**Réponse IA:** prise en compte des critères et du bilan du rendez vous de carrière; puis appréciation de l'IA portée en fonction des compétences et du "mérite" (sic) "à situation égale", des qualificatifs employés par l'IEN ( "remarquable" n'est pas "conforme" ni "exemplaire" ... "un pronostic d'évaluation" ne vaut pas " une appréciation ferme...") et en respectant un certain pourcentage équivalent par circonscription.

Une véritable leçon de vocabulaire...sans nul doute la langue française regorge de richesses ...

**Demande du SNUipp-FSU** de ne pas opérer un pourcentage par circo mais bien de tenir compte des compétences des collègues sur la base de critères objectifs et transparents. Dénonciation du fait que pour tenir "la barre des 30%", des collègues sont écartés alors même que les rendez vous de carrière ont été très satisfaisants et plus.

**Demande du SNUipp-FSU** d'avoir des documents de travail pour pouvoir vérifier les situations dans leur totalité et s'assurer que les "critères" retenus par l'IA soient bien appliqués à tous. Refus de l'IA...

L'IA reconnaît que le "décalage" avis IEN / avis final peut surprendre (resic...) mais que les choix ont été faits avec sérieux et étude des dossiers dans leur ensemble. Il indique vouloir pour l'an prochain travailler avec les IEN pour "minimiser" ce ressenti.

**- Pour rappel, les collègues ayant eu leur rendez vous de carrière en 2017-2018,** seront donc promouvables sur le projet d'avancement 2018 pour une promotion entre le 01.09.2018 et le 31.08.2019. **CAPD prévue en principe en JANVIER 2019 (le 29 a priori)**

**Pour les collègues qui auront leur rendez vous de carrière en 2018-2019,** ils seront pour leur part promouvables sur le projet d'avancement de 2019 pour une promotion comprise entre le 01.09.2019 et le 31.08.2020. Selon l'avis final de l'IA (connu dans la 1ère quinzaine de septembre 2019), il sera possible de faire un recours gracieux puis en CAPD.

**- RAPPEL (2 !)**

**POUR 2018-2019 QUI EST CONCERNE-E par ces rendez vous de carrière ?**

- Les collègues qui sont passés à l'échelon 6 ou à l'échelon 9 entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 inclus.
- Les collègues qui sont passés à l'échelon 8 entre le 1er mars 2017 et le 28 février 2018



## QUESTIONS DIVERSES

### 1) demande du SNUipp-FSU d'un groupe de travail sur les promotions accélérées.

L'IA s'était engagé à nous fournir des éléments en amont de la CAPD quant à ses intentions relatives aux critères pris en compte.

Force est de constater qu'aucune information n'a été faite en amont de la CAPD et c'est, en séance, que suite aux interrogations du SNUipp-FSU que **l'IA a précisé sa direction**: appréciation finale de l'IA apportant tant de points. Puis en cas d'égalité de barème pour départager: AGS puis AGS dans le corps puis Ags dans l'échelon puis âge.

**SNUipp-Fsu**: proposition de barème : avis de l'IA + l'AGS dès le début . Puis si égalité de barème: Ags dans l'échelon et âge. Cela participerait à rendre plus transparent les opérations.

**Réponse IA**: il réfléchit. A suivre...

### 2) Indemnité différentielle : un scandale !

Depuis septembre 2017 l'IA ne verse plus aux instituteurs devenus PE l'indemnité différentielle à laquelle ils ont droit suite à la perte de l'indemnité logement.

Pour certains collègues c'est une perte sèche de 200 à 300 euros. Ils sont en grande difficulté. Certains ont demandé l'aide de l'action sociale en vain.

Le SNUipp-FSU 06 leur a proposé des recours auprès de l'IA et du Ministère. Au niveau national une intervention est en cours auprès du ministère.

A l'inverse des collègues qui ont gagné 1 ou des échelons n'ont pas vu leur indemnité différentielle revue à la baisse. Là il y aura des remboursements de trop perçus.

La cause de tout cela : la non livraison par le Ministère du logiciel de calcul.

**Nos collègues non pas à souffrir de cet amateurisme inadmissible !**

**A la demande du SNUipp-FSU l'IA intervient à nouveau auprès du ministère.**